

# **Cahiers du CRISES**

**Collection Études théoriques**

**no ET0116**

**Le développement régional et local,  
avant et après la mondialisation**

par Benoît Lévesque

Conférence prononcée  
à l'occasion de l'Assemblée générale du  
Conseil régional de développement (CRD)  
des Laurentides

7 juin 2001

novembre 2001

## RÉSUMÉ

La globalisation représente quelque chose de nouveau qui entraîne à la fois des menaces et des opportunités inédites. La région et le local sont des espaces où il est possible non seulement de maîtriser au moins partiellement la « mondialisation » mais également de penser le futur, voire de le fabriquer. Nous entrons dans **un autre monde et une autre économie** ; les facteurs qui l'expliquent ne se réduisent pas à la seule mondialisation entendue comme globalisation. En tête de liste, on retrouve les décisions politiques de nos gouvernements et, derrière ces décisions, des demandes sociales non satisfaites, des problèmes qui ne trouvaient pas de solution dans le cadre des institutions en place, des conflits non régulés, etc (Boyer, 1997). Autant d'ingrédients pour penser une autre mondialisation.

Ce texte est divisé en trois sections. La première partie permet à la fois de distinguer mondialisation et globalisation (si la mondialisation n'est pas quelque chose de nouveau, la globalisation le serait, mais désignerait quelque chose d'émergent de sorte que les deux peuvent provisoirement être utilisés comme synonymes) et d'identifier les principaux dangers qui y sont associés. La deuxième partie tente de caractériser le modèle de développement économique et de développement régional qui existait avant la globalisation tout en insistant sur ses limites, notamment son incapacité à mobiliser les ressources locales. La troisième section porte sur les nouvelles approches de développement régional et local qui tentent maintenant de tirer dans la même direction et de réconcilier de plus en plus le développement économique et le développement social. Dans cette visée, le global et le local représentent non pas deux réalités séparées comme le suggèrent les néolibéraux, mais deux faces d'un même processus. D'où d'ailleurs le terme de **glocalisation**. De plus, nous suggérons que les initiatives locales qui s'appuient sur la société civile, peuvent aller dans la même direction que les luttes pour une autre mondialisation. Dans les deux cas, la reconnaissance

de la société civile et une demande pour une démocratie représentative et délibérative sont au cœur des enjeux pour un autre développement.

## **Table des matières**

<b>Introduction .....</b>	<b>p.1</b>
<b>I<sup>ère</sup> partie : la mondialisation, un impact considérable .....</b>	<b>p. 2</b>
- Globalisation et mondialisation : deux processus distincts .....	p. 2
- Les conséquences négatives de la globalisation .....	p. 4
<b>2e partie : le développement régional avant la mondialisation (1960-1975) .....</b>	<b>p. 8</b>
- Le modèle de développement des années 60-70 .....	p. 9
- Les régions et le développement régional.....	p. 10
- Remise en cause de ce modèle .....	p. 10
<b>3e partie : le développement régional et local avec la mondialisation (depuis 1985) .....</b>	<b>p.12</b>
-Ouverture des frontières et décentralisation: éléments d'un autre modèle de développement.....	p. 12
- Nouvelle conception du développement régional et le local et nouveaux outils .....	p. 15
- Le mondial et le local : vers une « autre mondialisation » .....	p. 21
<b>Conclusion .....</b>	<b>p. 24</b>

**Bibliographie ..... p. 26**

## Introduction

Comme vous le savez, le terme mondialisation s'est imposé dans notre quotidien que très récemment, soit au début des années 1990, même s'il s'agit d'un processus qui a débuté quelques années auparavant<sup>1</sup>. Quant au développement régional, il est l'objet de préoccupations depuis plus de quarante ans<sup>2</sup> puisqu'il a commencé à s'imposer au début des années 1960 avec l'ARDA du gouvernement fédéral qui comptait aider les régions rurales défavorisées et avec le BAEQ pour le rattrapage de l'Est du Québec qui comprenait alors le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Disons tout de suite que le développement régional qui nous intéresse aujourd'hui a bien peu à voir avec celui des années 1960. En effet, le développement régional et local tel que vous le pensez, l'imaginez et le pratiquez, correspond à une nouvelle vision ou mieux un nouveau paradigme de développement. Une des raisons qui expliquent cette différence est sans doute la mondialisation. Le développement régional des années 1960 s'est fait en grande partie au détriment du développement local alors que le développement économique était pensé d'abord en fonction d'une économie dite nationale. Depuis au moins dix ans, alors que les économies nationales sont de plus en plus ouvertes, le développement régional et le développement local tendent à tirer dans la même direction avec des variantes selon les régions (Morin et alii, 1999). Le chemin parcouru s'explique également par d'autres facteurs, notamment notre compréhension des rapports entre l'économique et le social de même que par la volonté des citoyens et des régions d'être parties prenantes des décisions les concernant.

Ce que je voudrais montrer dans cet exposé, c'est en premier lieu que la mondialisation dans le sens de globalisation représente quelque chose de nouveau qui entraîne à la fois des menaces et des opportunités; en deuxième lieu, que la région et le local constituent des espaces où il est possible non seulement de maîtriser au moins partiellement la mondialisation mais également de penser le futur, voire de le fabriquer ; en troisième lieu, que les facteurs, qui expliquent que nous entrons dans **un autre monde et une autre économie**, ne se réduisent pas à la seule mondialisation. En tête de liste, on retrouve les décisions politiques de nos gouvernements et, derrière ces décisions, des demandes sociales non satisfaites, des problèmes qui ne trouvaient pas de solution dans le cadre des

---

<sup>1</sup> L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1989 et l'Accord de libre-échange Nord-Américain (ALENA) le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

<sup>2</sup> La construction des régions remonte au début de la colonie (Proulx, 2001).

institutions en place, des conflits non régulés, etc. Autant d'ingrédients pour penser une autre mondialisation.

Mon exposé sera divisé en trois parties : 1) la mondialisation comme notion et ses tendances lourdes ; 2) le développement régional avant la mondialisation; 3) le développement régional avec la mondialisation.

## **1<sup>ère</sup> partie: la mondialisation, un impact considérable**

Sur la mondialisation, je proposerai d'abord quelques définitions pour ensuite identifier certains problèmes qu'elle soulève. Dans la troisième partie, nous reviendrons sur les rapports étroits qu'entretiennent le local et le régional<sup>3</sup> avec le mondial.

### **- Les notions de globalisation et de mondialisation**

Lorsqu'il est question de mondialisation, deux positions sont souvent rapidement opposées : l'une qui voit la mondialisation comme la source de tous nos malheurs (le refus systématique de la mondialisation), l'autre qui la voit comme la source d'un nouveau bonheur (les hypermondialisants qui l'acceptent sans aucune critique). Pour notre part, nous pensons qu'une troisième position allant dans le sens d'une « autre mondialisation » est possible. Même si les divers acteurs sociaux adoptent à son égard des positions éminemment idéologiques, la mondialisation n'est pas purement idéologique. Elle désigne aussi des transformations en cours bien identifiables. Avant d'explicitier ces visions pour le moins opposées, il me semble important définir les termes, d'autant plus que celui de mondialisation sert souvent de fourre-tout, de *buzzword*. Comme l'écrit l'éminent sociologue britannique, Anthony Giddens (2000), « il est peu de termes aussi fréquemment employés et aussi mal conceptualisés que celui de mondialisation. Ce mot surgit de nulle part semble être partout. » Le terme mondialisation se veut une traduction du terme *globalization*. Mais, comme **globalisation** existe aussi en français, les termes de mondialisation et de globalisation permettent de distinguer des réalités relativement différentes, comme le suggère Guy Rocher (2001). D'où trois mots parfois confondus qu'il faut définir, soit ceux d'internationalisation, de mondialisation et de globalisation.

---

<sup>3</sup> Dans ce texte, le local et le régional sont entendus selon le sens courant qu'ils ont au Québec à travers par exemple les Centres de développement local (CLD) et les Conseils régionaux de développement. Comme on le sait, ces termes peuvent signifier des réalités très différentes en termes de découpage.

Le terme d'**internationalisation** ne doit pas être confondu avec celui de mondialisation puisqu'il concerne les **échanges entre nations** dans divers domaines, d'où les échanges internationaux, les relations internationales, etc. Sous cet angle et toute proportion gardée, les échanges économiques entre nations ne sont pas beaucoup plus importants aujourd'hui qu'ils ne l'étaient avant 1914. Le commerce international des pays industrialisés rapporté à leur production était de 12,9% en 1913, de 6,2% en 1939, 14,3% en 1993 (Boyer, 1997 :33). Mais, une économie internationale n'est pas nécessairement intégrée à l'échelle mondiale. Elle ne peut être constituée que d'« un assemblage d'économies nationales, reliées entre elles par des réseaux de commerce, d'investissement et de crédit » (Global Labour Institute). Le second terme, celui de **mondialisation**, tend à désigner quelque chose de beaucoup plus intégré que la seule internationalisation, soit l'extension des relations internationales à l'échelle du monde que rendent maintenant possibles les moyens de transport et de communication. Le troisième terme, celui de **globalisation** ferait référence à une réalité allant au-delà de la mondialisation, **un fait social total nouveau**. En effet, si mondial concerne le monde, global ferait référence à « un ensemble possédant alors des propriétés que ses composantes n'ont pas » (Crochet cité par Rocher, 2001 : 19), donc à un nouvel espace et un nouveau système monde où les « interconnexions seraient de plus en plus étroites entre tous les éléments » de ce système. Son support est la révolution technologique de l'information et de la communication qui permet au moins au monde financier de fonctionner comme une unité planétaire en temps réel. Par conséquent, la globalisation ainsi entendue représenterait **un processus qui ne fait que débiter** de sorte que, **pour le moment, j'utiliserai la mondialisation et la globalisation comme des synonymes**. À terme, la globalisation est un processus qui pourrait aller bien au-delà de la mondialisation.

Plusieurs auteurs insistent sur le caractère pluriel de cette mondialisation/globalisation (Boyer et Souyri, 2001). Il est effectivement possible de distinguer la mondialisation économique (ouverture de marché, division du travail, financiarisation des économies) de la mondialisation politique (instances supra-étatiques, blocs régionaux, ONG et mouvements sociaux évoluant à l'échelle du monde) et même de la mondialisation culturelle (monde du savoir et culture du divertissement). Ces diverses mondialisations se renforcent, mais n'évoluent pas nécessairement à la même vitesse. De plus, au sein de chacune d'entre elles, les éléments n'évoluent pas au même rythme. Ainsi, les déplacements des travailleurs, notamment pour les tâches peu qualifiées, sont soumis à de strictes restrictions alors que le monde financier de plus en plus déréglementé ignore les frontières. Si la mondialisation n'est pas un processus unique, elle ne va pas dans une seule direction : « elle crée des liens de solidarité dans certains endroits et les brise ailleurs » (Giddens, 2000).

Enfin, la mondialisation peut facilement devenir idéologique comme c'est le cas avec le néolibéralisme. Dans ce cas, les transformations liées à la mondialisation sont associées à une argumentation en faveur du désengagement de l'État dans la régulation des activités économiques. Elles sont même présentées comme des contraintes naturelles devant lesquelles aucune société ne saurait résister ou encore comme devant relever des seuls experts oeuvrant dans les instances internationales. Selon cette idéologie, les différences entre les sociétés et les régions seraient appelées à disparaître sous la pression d'une régulation exclusivement marchande et il serait bon pour tous qu'il en soit ainsi. Cette idéologie de même que l'absence de transparence des lieux qui s'en font les promoteurs, soulèvent de très fortes résistances de la part des mouvements sociaux et des acteurs de la société civile. La force de cette idéologie, c'est qu'elle s'appuie sur des changements protéiformes qui caractérisent aussi bien l'économie et la politique que la reconfiguration des territoires. En somme, « la mondialisation est une tendance qu'on peut applaudir ou, au contraire, déplorer; mais en aucun cas ignorer » (Valaskakis, 1999). D'où de nombreuses questions à son sujet.

#### **- Les conséquences négatives de la globalisation**

Les effets attendus de la mondialisation sont sans doute de nature économique, mais non exclusivement. « Pris globalement, les pays de l'OCDE sont trois fois plus riches aujourd'hui qu'ils ne l'étaient en 1960. En 50 ans, le PIB mondial a décuplé » (Valaskakis, 2001). En principe, l'ouverture des marchés permet aux diverses économies de se spécialiser dans les domaines où chacune a le plus de chance de s'imposer. On aura reconnu la théorie des avantages comparatifs de Ricardo qui a donné lieu à des critiques aussi nombreuses que diverses. Cependant, ce qui est nouveau avec la mondialisation, c'est que les avantages comparatifs dont il est maintenant question sont de plus en plus des avantages construits socialement, par exemple une main d'œuvre qualifiée, des centres de recherche et un climat social favorable à la coopération entre les divers acteurs sociaux (Porter, 1990). Pour un pays comme le Canada, l'ouverture des marchés est perçue comme très positive. De fait, 5,2 millions des emplois canadiens dont 1,2 millions au Québec dépendent du commerce international; 34,2% de notre production est destinée aux exportations. Toute proportion gardée, les économies des régions périphériques en raison du poids des ressources (ex. forêts et mines) dépendent plus des marchés externes que les régions métropolitaines (Conseil de la science et de la technologie, 2001). Avec 30 millions d'habitants, le Canada est la sixième puissance exportatrice de la planète. Ce qui est par ailleurs problématique, c'est que 89% de ces exportations

vont aux États-Unis, un marché également très accessible pour le Mexique qui jouit d'avantages certains au plan des salaires et des coûts sociaux (Gélinas, 2001).

La restructuration de l'économie de même que la perte de pouvoir des États-nations au profit du mondial et d'une décentralisation vers le local n'est pas sans entraîner des conséquences parfois désastreuses. Ces changements offrent de nouvelles opportunités, mais ils s'accompagnent aussi d'effets négatifs du point de vue du développement économique et social. Voici cinq conséquences négatives les plus souvent relevées.

**En premier lieu**, l'ouverture des frontières entraîne des **chocs asymétriques et des inégalités croissantes**. S'il y a des gagnants parmi les pays et les entreprises, on retrouve aussi des perdants. De 1970 à 2000, la part du PIB des 20% des pays les plus pauvres est tombée de 2,3% à 1,4% alors que les 20% plus riches sont passés de 70% à 85%. Il existe des continents oubliés qui cessent d'être attractifs pour une économie qui exige une abondance de capitaux, du savoir-faire technique, des compétences organisationnelles élevées et des infrastructures publiques de grande qualité. Ainsi, au cours des dix dernières années, la part de l'Afrique dans le commerce mondial est passée de 3% à 1% (de Filippis et Losson, 2001). De même, l'Afrique sud-saharienne était 22 fois moins riche que le reste du monde en 1980 alors qu'elle l'est 86 fois moins en 1997 (Boyer, 1997). Au Québec, les régions tendent à se polariser entre des « régions gagnantes » situées principalement dans la partie centre sud et ouest et des « régions en déclin » situées principalement dans la partie nord et est de la province. De même, certains secteurs industriels telles les industries autrefois protégées (ex. textile et alimentation) ont perdu plus d'emplois qu'elles n'en ont gagnés<sup>4</sup>.

**En deuxième lieu**, l'ouverture des frontières entraîne une reconfiguration des systèmes productifs, notamment une **spécialisation et une interdépendance** croissante des économies nationales. En effet, « l'existence d'une multiplicité de méthodes innovatrices concurrentes provenant d'une variété de lieux dans le monde » (Coriat, 1997 : 242) s'accompagne de très fortes pressions concurrentielles et d'une très grande incertitude quant aux investissements. Les meilleurs font ainsi face aux meilleurs, une économie nationale ne peut être très performante dans tous les secteurs. Dès lors, les entreprises centrent de plus en plus leurs activités sur le métier principal, laissant aux sous-traitants les fonctions périphériques. Cette double spécialisation des économies nationales et

---

<sup>4</sup> Dans le vêtement, les emplois sont passés de 121 000 à 85 000 entre 1988-1993, dans l'alimentation de 208 000 à 180 000.

des entreprises augmente fortement les interdépendances, notamment au sein des pays appartenant à la triade Amérique du Nord, Europe, Asie du sud-est. « Dans le nouveau paradigme productif, les relations entre acteurs locaux (entreprises, municipalités, universités, centre de recherche, syndicats) peuvent jouer un rôle déterminant dans la compétitivité de certaines activités industrielles et de services (Boyer, 1997 :44) ». De plus, ces transformations semblent aller de pair avec une concentration des entreprises plus forte que jamais auparavant : 40% des exportations mondiales sont contrôlées par les 100 plus grandes firmes.

**En troisième lieu, les inégalités de revenus entre les individus** ont également augmenté. La fortune des 358 milliardaires du monde, en 1997, était supérieure au revenu cumulé de 45% des habitants les plus pauvres de la planète. Les écarts de revenus entre les dirigeants d'entreprise et les travailleurs ont également fortement augmenté au Canada, bien que dans une proportion moindre qu'au États-Unis. Au Mexique, le taux de la pauvreté aurait bondi de 50% à 66% entre 1981 et 1994 (Khan, 2001). Cette croissance des inégalités s'accompagne d'une remise en cause de la redistribution dans la mesure où, dans une économie ouverte, les charges sociales constituent un coût supplémentaire au regard d'entreprises évoluant dans des pays moins engagés socialement. Les politiques sociales et la redistribution vers les défavorisées deviennent donc de plus en plus difficiles. Comme le dit si bien Michael Walzer (2000), « il ne peut y avoir d'État-providence dans un seul pays ». Sous cet angle, « l'économie réelle devient moins efficace en termes sociaux », un renversement de tendances suppose l'adoption de normes sociales à l'échelle mondiale (Martin, 2000 : 456).

En quatrième lieu, la **financiarisation des économies** constitue actuellement la menace la plus préoccupante pour le développement économique. Si elle devait s'imposer comme principal mode de régulation, il faudrait craindre le pire. De quoi s'agit-il? La financiarisation renvoie à la domination du monde de la finance sur l'ensemble des décisions économiques. Le secteur financier qui était autrefois fortement réglementé et cloisonné par les divers États, a pu s'autonomiser en quelque sorte par rapport à l'économie réelle, grâce à la déréglementation et au support des nouvelles technologies de communication. Le monde de la finance devient ainsi un monde qui permet l'enrichissement d'individus sans qu'il y ait nécessairement création de richesse. D'une part, il est désormais possible de jouer sur les variations même faibles des taux de change des diverses monnaies pour réaliser des gains énormes (de faibles variations deviennent importantes lorsqu'elle est appliquée à des masses de capitaux). D'autre part, les supports informatiques rendent possible une très grande diversité de

produits financiers, par exemple, les produits dérivés qui donnent naissance à un nombre astronomique d'échanges financiers. Ainsi, on évalue que sur les marchés cambistes, 1,5 trillion de dollars changent de main tous les jours (soit 1500 milliards \$ alors qu'un milliard représente déjà 1000 millions \$). Un *Hedge Funds* avec un actif de 20 milliards peuvent engager 1000 milliards, soit 50 fois la mise de départ. Ces divers mouvements de capitaux peuvent déstabiliser une monnaie nationale alors qu'aucune banque centrale n'a pas les instruments pour résister à de telles attaques concertées sur sa monnaie.

Mais, la financiarisation de l'économie, c'est plus que la seule spéculation financière (Cohen, 2001). Avec elle, les financiers président de plus en plus aux décisions d'entreprise, souvent au détriment des directions et gestionnaires d'entreprise. Ainsi, les fonds institutionnels peuvent, comme actionnaires minoritaires d'une grande entreprise exiger des rendements de plus en plus élevés (une menace de retrait de leur part pourrait entraîner une forte baisse des actions). En conséquence, une entreprise qui licenciait autrefois parce que cela allait mal, est incitée maintenant à le faire même lorsque les profits sont en hausse, mais insuffisamment selon les gestionnaires de fonds institutionnels. La financiarisation tend ainsi à s'imposer comme mécanisme de régulation de l'économie entière. Or cela est fort inquiétant parce que le monde de la finance est devenu progressivement aveugle. En effet, les analystes financiers ont tendance à évaluer la valeur des actions d'une entreprise à partir des anticipations de gains par leurs pairs. Si les analyses pensent que les anticipations sont bonnes, ils vont proposer l'achat même si les ratios sont inquiétants comme c'était le cas avec les .com (en 1999, la Cie Excite sur internet valait plus que Volvo!). **Le principe à la base de la financiarisation n'est donc pas la seule rationalité**, le calcul serré de la valeur réelle des titres, mais plus souvent qu'autrement l'opinion des analystes. Or quoi de plus fragile et de plus changeant que le monde de l'opinion. La financiarisation se présente donc comme une sorte d'automate qui ne répond plus à l'offre et à la demande mais à des « turbulences informatives peu prévisibles », soit les perceptions et aux réactions des analystes (monde de l'opinion).. Comme l'écrit André Orléan (1999 :254), « la logique financière se clôt sur elle-même et devient auto-référencielle : la rationalité économique, faute d'être ancrée dans une médiation sociale qui en détermine la finalité, dégénère en rationalité mimétique ». On comprend ainsi qu'une entreprise comme Nortel ait pu passer de 120\$ à moins de 10\$ en quelques mois. Enfin, dans un univers aussi peu prévisible, faut-il se surprendre que le patrimoine financier tende à ce concentrer à plus de 90% aux États-Unis, en Europe et au Japon.

Si le système financier mondial ressemble à une montagne russe, comme l'affirme Kimon Valaskakis, la régulation financière de l'économie mondiale risque de devenir chaotique. Cette régulation financière a présidé aux ajustements structurels dans les pays du Sud alors que dans les pays du Nord les agences de cotation ont joué un rôle comparable (Boyer, 1999). Si la mondialisation devait se limiter à la financiarisation, cela reviendrait, comme certains l'ont écrit, à déclarer des « jeux olympiques, sans arbitres et sans règles ». Ricardo Petrella (1997) quant à lui, n'hésite pas à proposer le « désarmement financier » comme un des principaux enjeux de la mondialisation, d'autres se servent de ce cas pour montrer la nécessité de nouvelles règles pour encadrer la mondialisation. Dès maintenant, il existe aussi des moyens **d'infléchir cette tendance** des valeurs mobilières à se découpler de l'économie réelle. Si l'on considère par exemple que 50% des actions au Canada appartiennent à des fonds de retraite, il n'est pas impensable qu'une mobilisation d'une fraction des investisseurs pourrait avoir une influence réelle. L'investissement socialement responsable, les fonds éthiques, les fonds de développement et de travailleurs s'efforcent justement de relier les valeurs mobilières à la réalité économique bien concrètes, qu'il s'agisse du territoire ou des conditions de production. On entrevoit aussi l'importance du secteur financier contrôlé par les Québécois à travers des institutions publiques et collectives (Caisse de dépôt du Québec, Mouvement Desjardins, Investissement Québec, Fonds de solidarité et Fondation).

**En cinquième lieu**, la mondialisation est généralement associée à une perte de pouvoir des États-nations **vers le haut** (les instances supranationales telles l'Organisation mondiale du Commerce ou Fonds monétaire international auxquels s'ajoutent maintenant des ententes régionales tel l'ALENA), **vers le bas** (des instances infranationales, décentralisation administrative vers la région ou le local) et même **latéralement** vers les forces du marché. Pour certains, il s'en suit une fragmentation du pouvoir, voire **une privatisation des formes de gouvernance** puisque les entreprises privées peuvent imposer leurs intérêts particuliers comme intérêt général (Duchastel, 2000). Il s'en résulterait une perte de démocratie : d'une part, les instances supranationales ont tendance à décider dans le secret en se fiant aux avis des experts; d'autres part, les personnes morales dont font partie les grandes entreprises prennent la place des personnes singulières dans le processus de décision. Le principe « une personne, un vote » serait remplacé par « un dollar, un vote ». Si ces dangers sont bien réels, nous pensons pour notre part que ce déplacement du pouvoir, notamment la décentralisation, pourrait également entraîner un élargissement de la démocratie puisqu'il s'accompagne également d'une multiplication des lieux de délibération et de la reconnaissance des

acteurs de la société civile (Lévesque, 2001). Nous aurons l'occasion de revenir sur les transformations du rôle de l'État pour le développement économique dans les sections suivantes.

## **2<sup>e</sup> partie : le développement régional avant la mondialisation (1960-1975)**

La problématique du développement régional dans les années 1960 prenait sens dans le cadre d'une **économie relativement centrée sur le marché interne**. Au Québec, comme dans la plupart des sociétés modernes de l'époque, les grandes acteurs sociaux de la modernisation étaient l'État, le patronat et les syndicats. La vision du développement valorisait un modèle de régulation où l'État venait compléter le marché pour la coordination des activités économiques et sociales (**le couple État-Marché**). La société civile avait une connotation traditionnelle puisqu'elle renvoyait aussi bien à l'Église qu'à l'élite traditionnelle et aux querelles de clocher (Lévesque, 1999). Les initiatives de développement économique et de développement social de cette époque étaient inspirées par l'approche keynésienne dans l'économie et par celle de Beveridge dans le social. Dans un cas comme dans l'autre, le modèle de développement relevait d'une approche **hiérarchique et centralisatrice**.

### **- Le modèle de développement des années 1960-1970**

Dans le modèle de développement des années 60-70, la grande entreprise et l'organisation bureaucratique (les experts) étaient valorisées sans réserve. L'État se percevait comme le mieux outillé pour réaliser une planification économique incitative de sorte qu'il n'hésitait jamais à se faire entrepreneur pour favoriser la diversification industrielle<sup>5</sup>. Le Québec voulait être présent dans tous les secteurs économiques, y compris dans l'industrie lourde (aciéries) de sorte qu'il n'hésitait pas à investir lourdement dans les « canards boiteux ». Les relations entre les directions d'entreprise et leurs employés de même que les relations entre la grande entreprise et les sous-traitants étaient des relations verticales où l'initiative venait d'en haut. Dans le domaine de la santé et de l'éducation, de grandes réformes ont été pilotées à partir d'en haut selon un modèle relativement identique selon les divers territoires. Dès pas importants seront franchis en termes d'accès (universalité et gratuité), mais selon un modèle également

---

<sup>5</sup> Les dépenses publiques dans le domaine économique (excluant les autres niveaux de gouvernement) passent de 8,5% en 1961 à 26,8% du PIB en 1985. C'est la période où les grandes sociétés d'État sont mises sur pied, dont la SGF dès 1962. Effet sensible du point de vue du nationalisme économique, puisque de 1961 à 1987, le contrôle des francophones est passé de 47,1% à 61,6% pour l'ensemble de l'économie. Dans l'industrie de la finance, cruciale pour une maîtrise du développement, il passe par exemple de 25,8% à 58,2%.

hiérarchique et centralisateur : les programmes et les services sont définis par les experts et selon un mode bureaucratique.

Le social et l'économique étaient nettement distingués, mais entretenaient des échanges vertueux. La modernisation de l'économie et les gains de productivité qui s'en suivent avec des travailleurs mieux éduqués et en meilleure santé, permettaient d'assumer de telles dépenses. De plus, dans une économie relativement fermée, les dépenses sociales (y compris ceux de la redistribution) augmentent le pouvoir d'achat des consommateurs et représentent ainsi un élargissement des débouchés et une augmentation de la demande effective. Pour le développement économique comme pour le développement social, l'État québécois a appliqué une recette qui avait fait ses preuves ailleurs dans le monde . Cette recette supposait un arrimage des salaires sur les gains de productivité avec en complément des assurances sociales et une redistribution pour les autres de sorte qu'elle permettait ainsi à la production de masse de se prolonger dans la consommation de masse.

#### **- Les régions et le développement régional**

Selon ce modèle de développement, le développement régional visait à favoriser le rattrapage des régions en retard et donc à aider principalement les régions en difficulté. On espérait ainsi insérer les zones à prédominance rurale dans le circuit de la production-consommation de masse. Cela supposait des investissements massifs dans les infrastructures (routes, aéroport, ports) et dans les secteurs des ressources naturelles, notamment l'agriculture, la forêt et la pêche. À cette fin, on encourageait l'urbanisation, la formation de pôles régionaux et au besoin la fermeture de villages dont le potentiel agricole était limité. La régionalisation s'est alors faite en grande partie au détriment du local comme en témoigne le déplacement de certaines activités locales vers les capitales régionales. De plus, on supposait que le développement économique ne pouvait venir que de l'extérieur, on cherchait donc à rendre la région plus attractive pour attirer les entreprises. Les plans de développement comme ceux du BAEQ étaient définis par des experts et par suite imposés d'en haut par le pouvoir politique. La régionalisation consistait à prendre en compte les spécificités régionales dans l'administration des affaires publiques.

La régionalisation a d'abord été celle des services collectifs (éducation et santé) et puis de la création de régions administratives en 1966. La mise sur pied de conseils régionaux de développement (CDR) et des conférences administratives régionales (CAR) ont réalisé une certaine décentralisation. Mais, ces opérations demeuraient marquées par **une vision sectorielle** qui

reproduisait celle des ministères à travers des conseils régionaux consultatifs : conseil de la culture, conseil du loisir, conseil du tourisme (ATR), CRSSS, conseil de l'environnement (CRE), etc. En somme, il s'est produit une déconcentration de l'appareil de l'État mais sans grande décentralisation de responsabilités. Cette **vision centralisatrice et bureaucratique** était en cohérence avec la façon dont fonctionnaient les grandes entreprises privées et publiques de l'époque. Elle répondait aux objectifs de standardisation, d'uniformisation, d'accès universel, de mur à mur caractérisant le modèle de la production de masse. Les lieux d'innovation et de recherche étaient centralisés alors que les unités régionales et locales demeuraient dépendantes de décisions centralisées.

#### - Remise en cause de ce modèle

Les limites de ce modèle de développement régional ont été mises en lumière par les mobilisations pour une véritable régionalisation et pour un développement local, y compris dans les territoires les plus défavorisés. Dans un premier temps, on assiste à des mobilisations contre le déplacement des populations rurales vers les pôles dits de développement" (d'où l'expression d'un local de contestation) comme en témoignent les Opérations dignités apparues dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. Dans un deuxième temps, les initiatives de développement par les collectivités se multiplient aussi bien dans les territoires en déclin (Gaspésie et Bas-Saint-Laurent) que dans les villes en reconversion industrielles telle la ville de Drummondville. Ces mobilisations et ces initiatives locales visent à donner aux populations concernées de véritables instruments de développement, d'où l'expression de développement par le bas ou encore développement endogène. À partir du milieu des années 1980, ces initiatives locales seront reconnues de plus en plus aussi bien par les gouvernements<sup>6</sup> comme en témoigne la mise sur pied des SADC en 1986 que par les organisations internationales telle l'OCDE (voir le programme LEED).

Plus largement, le modèle hiérarchique et centralisé de même que le couple État-Marché seront remis en cause à l'échelle de la société entière. Les limites du modèle de développement ont d'abord été identifiées par les mouvements contre-culturels de la fin des années 1960 puis par les conflits ouvriers du début des années 1970 qui affirmaient le refus du travail standardisé et de la division taylorienne du travail. Du point de vue de la régulation de l'économie, la stagflation (inflation et chômage élevés) a remis en cause les présupposés keynésiens et même la capacité de l'État à relever le défi de l'emploi dans une économie de plus en plus ouverte sur le monde. Enfin, les années

---

<sup>6</sup> Le Conseil économique du Canada publie en 1990 une étude, **La relance locale**, où il mentionne que le développement local réussit souvent là où l'État et la grande entreprise ont échoué.

1980 ont été caractérisées en gros par la remise en question de la grande entreprise comme hiérarchie privée et de l'État comme hiérarchie publique. Ainsi, General Motors (GM) et l'URSS ont alors échoué lamentablement en raison des rigidités institutionnelles qui les ont empêchés sans doute différemment d'innover et de s'adapter dans un contexte de changement rapide

À la fin des années 1980, **la globalisation** révèle également les limites du modèle de développement alors en vigueur. D'une part, la baisse des gains de productivités résultant des remises en cause et de la diffusion des technologies en usage poussent certaines entreprises intensives en main d'œuvre comme c'est le cas dans le textile et le vêtement à se délocaliser vers des pays à faible salaire. D'autre part, les entreprises tendent à compenser les pertes domestique de marché par la conquête de marchés externes, ce faisant les dépenses sociales et la péréquation entre régions prospères et régions défavorisées cessent de représenter des débouchés pour constituer des coûts qui réduisent leur compétitivité. Cette ouverture des marchés signifie également l'entrée de compétiteurs sur le marché interne de sorte que la diversification tous azimuts n'est plus possible, il faut se spécialiser dans certains secteurs ou encore dans certains créneaux. De même, les entreprises doivent se centrer sur le métier principal, quitte à sous-traiter les fonctions périphériques. En somme, la mondialisation s'impose comme solution à un modèle de développement économique et de développement régional qui a atteint ses limites à l'échelle de l'État-nation comme à l'échelle de ses régions.

### **3<sup>e</sup> partie : le développement régional et local avec la mondialisation (depuis 1985)**

Le développement régional tel que nous l'entendons aujourd'hui a très peu à voir avec celui des années 1960-1980. Il participe d'une autre approche, une approche qui ne repose plus sur **le couple État-Marché** mais sur **un ménage à trois État-Marché-Société civile**, une approche qui ne mise plus sur la hiérarchie et la centralisation mais sur le partenariat, la décentralisation, les réseaux. Sous cet angle, le local et le régional et le mondial s'inscrivent dans une autre configuration du développement, d'autres rapport entre l'économique et le social, d'autres modes de régulation et de gouvernance. C'est ce que nous tenterons de montrer rapidement dans cette dernière partie de notre exposé.

- **Ouverture des frontières et décentralisation: éléments d'un autre modèle de développement**

La période 1990-2001 n'est plus une période de crise économique à proprement parler, mais une période de **mutations profondes**, soit la reconfiguration de l'État, des formes de régulation, des modes de gouvernance et des modalités de coordination. À grands traits, cette période peut être caractérisée par :

- de nouvelles **configurations des pouvoirs de l'État-nation** au profit d'instances supranationales (mondial) et d'instances infranationales (local et régional) et une **transformation des modes de gouvernance**, soit le passage du couple marché-l'État au ménage à trois, État-Marché-Société civile.
- de nouveaux rapports de production misant à la fois sur la flexibilité et l'intégration que rendent possibles les nouvelles technologies, mais qui exigent la réflexivité, la connaissance et la participation des travailleurs et des sous-traitants; d'où d'ailleurs une modernisation technique des entreprises combinée à une modernisation sociale, des innovations technologiques complétées par des innovations sociales (robots et juste à temps, informatisation et réingénierie des processus d'affaires) ; d'où également une spécialisation des économies nationales.
- de la contrainte à l'innovation continue ; d'où une spécialisation des économies nationales et un recentrage des entreprises sur le métier principal.
- de nouveaux rapports de consommation où les usagers et clients demandent plus de qualité et de diversité alors que les entreprises sollicitent de plus en plus leur participation. Réingénierie des structures organisationnelles et d'affaires (réorganisation à partir des activités orientées vers le client) de sorte que l'économie dans son ensemble tend à devenir une économie de services (on achète plus une auto mais des services après vente) .
- de nouveaux rapports entre les entreprises et avec leur milieu. La coopération et la participation des travailleurs et des sous-traitants deviennent autant d'avantages dans une économie ouverte où les meilleurs font face aux meilleurs. Ainsi, la qualité des relations (le social) devient productrice de valeurs (Porter, 1990). De même, la proximité devient un avantage pour la qualité

des relations et de la circulation des informations (d'où des technopoles, des cités du multimédia, des carrefours de la nouvelle économie, des communautés ingénieuses, etc.). Donc mise en lumière des interdépendances non marchandes, des facteurs extra-économiques comme constituant des avantages comparatifs, d'où l'importance des relations entre individus dans la production de biens et de services : confiance, cohésion sociale, réduction des coûts et capacité d'innovation accrue ; entre entreprises d'une même filière ou plus largement d'une grappe (fournisseurs et clients) ; entre les entreprises et leur milieu : apprentissages et biens collectifs qui fondent les milieux innovateurs, lien entre entreprises et institutions d'enseignement supérieurs et centres de recherche.

En somme, à côté du marché (concurrence au plan horizontal et sans engagement) et de la hiérarchie (pouvoir autoritaire et vertical), s'imposent d'autres modalités de coordination des activités plus performantes dans le cadre d'une économie devant miser sur l'innovation, la connaissance, la réflexivité, la créativité et la rapidité de réaction et d'adaptation.

Ces nouvelles des modalités font appel à l'engagement des personnes et des communautés contrairement au marché et supposent des relations plus horizontales, contrairement aux hiérarchies privées et à l'État. Ces nouvelles modalités qui misent sur l'engagement et l'horizontalité, sont les associations, les alliances, les réseaux et le partenariat Si telles sont bien les tendances lourdes du nouveau modèle de développement en émergence, cela signifie au moins deux choses. En premier lieu, une **reconfiguration des rapports entre le social et l'économique**. Dans l'ancien modèle (keynésien), on supposait qu'il fallait miser sur le développement économique pour penser ensuite le développement social, ce dernier était défini en termes de redistribution et de dépenses. Dans la configuration émergente, le social est non seulement un output, il est un input (partie prenante des avantages comparatifs). Des initiatives dans le domaine du développement social, comme l'amélioration de l'environnement et de la qualité de vie peuvent constituer des investissements qui amélioreront le rendement des investissements dans le développement économique. En deuxième lieu, une **redéfinition du social et l'économique** et pas seulement une reconfiguration de leurs rapports. Désormais et de manière tendancielle, **l'économique** ne peut plus être défini exclusivement en termes marchands puisqu'il fait appel non seulement au marchand mais également au non marchand et au non monétaire (économie substantive dans le sens de Polanyi ou encore économie plurielle). En termes de régulation et de gouvernance, le mécanisme de la concurrence est complété par de nombreuses formes de coopération qui relève du social. Par suite, le **social** ne peut

plus être défini exclusivement comme un coût ou une dépense sociale puisque désormais il constitue **un capital social, un investissement**, une source d'avantages comparatifs, un lieu d'investissement favorisant un retour élevé sur investissement. Enfin, la prise en charge du social dans l'investissement devient également une condition *sine qua non* de la survie de l'humanité comme le suggère bien la problématique du développement durable.

Ces mutations peuvent s'observer aussi bien sous l'angle de la globalisation que sous celui des systèmes régionaux et locaux de production (Piore et Sabel, 1984; Saxenian, 1994). **Sous l'angle de la globalisation**, « l'existence d'une multiplicité de méthodes innovatrices concurrentes provenant d'une variété de lieux dans le monde » (Coriat, 1997 : 242) entraîne de très fortes pressions concurrentielles et une très grande incertitude quant aux investissements. Dans cet environnement, le marché comme mécanisme de coordination se doit d'être complété par des formes de collaboration misant sur la confiance et le long terme afin de réduire les incertitudes et de partager les risques. Dès lors, les nouvelles formes de coopération visent moins la réduction de la compétition et des coûts de transaction que celle des coûts d'innovation et d'adaptation (Hage et Alter, 1997). Ces nouvelles formes représenteraient une nouvelle étape dans la façon de penser les rapports entre les entreprises et les acteurs dont les activités ont une pertinence économique (*new stage in organizational forms*), d'où une ouverture vers les universités et les associations, y compris syndicales. Cette ouverture serait d'autant plus nécessaire que l'économie devient une économie du savoir (Rosell, 1999) ou tout au moins une économie de services (Gadrey).

On entrevoit ainsi que les nouveaux modes de gouvernance sont généralement beaucoup plus complexes que la coordination hiérarchique puisque les parties prenantes demeurent autonomes et que les processus de prise de décision fait appel à plus d'acteurs et à des acteurs qui demeurent autonomes (Hage et Alter, 1997 :96). En misant sur le partenariat et la coopération, ces nouveaux modes de gouvernance reposent de plus en plus sur « un modèle d'interaction qui accorde beaucoup de place aux facteurs externes aux entreprises, notamment aux phénomènes d'interactions, d'apprentissages, d'échanges de savoir et d'infrastructures socio-institutionnelles » (Landry et alii, 1999 : 7). Dans ce contexte, l'État aurait tendance à jouer un rôle de catalyseur et de courtier qui favoriserait ainsi la multiplication des ententes entre partenaires économiques et non économiques, notamment pour la conquête des marchés externes.

L'importance de l'État pour le développement économique ne disparaît pas, mais son rôle est transformé. Au lieu de soutenir principalement la **demande** pour assurer la relance, l'État proposera une stratégie axée sur **l'offre intégrée**: R&D, formation de la main d'oeuvre, accès au financement, etc. Au lieu de se faire **entrepreneur**, l'État se fera **partenaire avec les entrepreneurs**. Ainsi, la SGF ne vise plus le contrôle majoritaire des actions des entreprises dans lesquelles elle investit, une prise de participation minoritaire lui suffit pour faire valoir des préoccupations relevant de l'intérêt général alors que la gestion est assurée par des entrepreneurs privés. Sous cet angle, une nouvelle économie mixte est en émergence. De même, au lieu d'orienter le développement industriel vers la **diversification**, les politiques industrielles favorisent une **spécialisation** dans quelques secteurs stratégiques pour tirer profit de l'insertion du Québec dans l'économie-monde. À cette fin, les politiques industrielles ne consistent plus à soutenir les entreprises en difficulté, mais à encourager celle qui peuvent s'imposer comme gagnantes (sauf évidemment si les entreprises en difficulté le sont pour des raisons de mauvaise gestion ou de mauvais climat de travail). Dans cette visée également, l'État encourage la formation de grappes industrielles et donc de l'intégration des entreprises s'y rattachant. Élargissement donc de la vision sectorielle et régionale pour les politiques industrielles.

#### - **Nouvelle conception du développement régional et le local et nouveaux outils**

Avec la mondialisation, **le régional et le local** deviennent paradoxalement plus importants qu'auparavant, ils représentent autant de lieux propices pour de nouvelles formes de collaboration entre entreprises et avec les divers acteurs sociaux ayant une pertinence économique comme les universités, les syndicats et les groupes de citoyens. La mobilisation des acteurs régionaux et locaux se fait dans deux directions. En premier lieu, dans le sens d'initiatives locales et régionales visant à répondre à des problèmes que ni la grande entreprise, ni l'État ne réussissent à résoudre comme la reconversion de certaines zones industrielles relevant de l'ancienne industrialisation (Klein et Lévesque, 2000). En deuxième lieu, dans le sens de milieux innovateurs (technopoles, districts industriels, carrefour) où les dynamismes locaux sont mobilisés pour conquérir des marchés externes (Piore et Sabel, 1984). On voit ainsi naître des "communauté ingénieuses" (*Smart Communities*) qui visent l'insertion des villes dans l'économie du savoir. Dans ce cas, « la coopération entre les instances de gouvernance, les industries, les éducateurs et les citoyens est préférée à l'action solitaire. Les changements technologiques introduits par les communautés ingénieuses sont des changements fondamentaux et non incrémentiels » (Smart Communities Guidebook, 1997, cité par Landry et alii, 1999 :52).

De plus, cette revalorisation du local et des dynamismes locaux est en cohérence avec **un système de production** et des entreprises qui misent sur la flexibilité et l'intégration, sur la rapidité de réponse à la demande, sur la culture d'entreprise, sur le zéro stock, le *Just in Time*, etc. La proximité des fournisseurs, l'implication des travailleurs, la différenciation des produits par la qualité poussent les entreprises à tenir compte plus que jamais auparavant des spécificités du local. Désormais, il ne suffit pas d'arrimer science et marché, il faut aussi " arrimer les firmes à tous les agents qui se trouvent dans leur milieu en tissant des réseaux de collaboration et d'échange de savoir qui impliquent les clients, les fournisseurs, les experts conseils, les agences gouvernementales, les chercheurs universitaires, les chercheurs des laboratoires publics, etc. (Landry et alii, 1999: 21).

Dans cette visée, les politiques de développement régional et local sont redéfinies pour faire place au partenariat et à la décentralisation. La réforme Picotte du début des années 1990 et la nouvelle **Politique de soutien au développement local et régional de 1997**, confirment les CRD comme instances régionales de développement régional. Suite à ces réformes, les CRD intègrent les divers conseils régionaux spécialisés (CRLoisir, CRCulture et CREnvironnement, etc) mettant fin ainsi à l'approche sectorielle du développement régional au profit d'une approche misant sur l'intersectorialité et la transversalité. De même, ils cessent d'être d'abord des instances de consultation pour recevoir des pouvoirs et des budgets qui leur échappaient jusque-là. Comme on le sait, la nouvelle politique de 1997 met également sur pied les Centres locaux de développement (CLD) dont les conseils d'administration font aussi appel aux diverses composantes de la société civile et les invitent à s'inscrire dans le plan stratégique élaboré par la région. En somme, le développement régional et le développement local doivent tirer dans la même direction.

À notre avis, ces réformes participent d'une nouvelle vision du développement régional et local et des expérimentations qui les ont précédées. En premier lieu, ces réformes affirment l'étroite liaison qui doit exister entre le développement régional et développement local si l'on veut favoriser un développement à partir du bas et non du haut. En deuxième lieu, le développement régional et local doit faire appel à une plus grande diversité d'acteurs qu'auparavant, soit les entrepreneurs, les syndicats, les groupes sociaux et communautaires, les élus, etc. En troisième lieu, le développement régional suppose le partenariat et la prise en charge d'une grande diversité de réseaux de manière à bien tenir compte de l'intersectorialité, voire la transversalité qui caractérise le développement régional. Dans cette visée, le développement régional suppose l'élaboration d'un projet suffisamment

large pour mobiliser tous les acteurs et toutes les ressources du milieu, sans oublier les ressources externes, y compris le soutien de l'État. En quatrième lieu, le développement régional ne se réduit pas au développement économique et encore moins à une somme d'entreprises, il ne peut être pensé indépendamment du développement social (il doit même intégrer l'économie sociale). Conformément à cette vision, la création d'entreprises et le développement économique supposent un milieu favorable, un terreau où l'on retrouve une grande diversité d'ingrédients tel un climat de coopération et une bonne cohésion sociale, sans oublier des institutions de qualité, autant d'ingrédients qui relèvent plus du social et de la culture que de l'économique. Désormais, le régional reconnaît que le local est capable d'innovations, d'entrepreneurship et de développement économique et social.

Cette vision nouvelle du développement régional bénéficie d'une série d'instruments qu'on retrouve dans la plupart des pays et donc les principaux sont des instances intermédiaires de concertation, les plans stratégiques, les fonds de développement et les centres de services. Un mot sur chacun pour en dégager leur spécificité.

- Les **instances de gouvernance régionale et locale** que sont par exemple les Conseils régionaux de développement et les Conseil locaux de développement, constituent le premier instrument pour penser et orienter le développement. Ces instances de gouvernance deviennent indispensables à partir du moment où vous misez sur le partenariat et que vous voulez mobiliser les diverses composantes de la société civile. En effet, la coordination d'activités par le marché fait appel aux prix, la coordination hiérarchique se fait par les règles et mandats, mais une coordination misant sur le partenariat doit procéder à des échanges d'informations et prévoir des lieux de délibération (Piore, 2001).

Un CRD, par exemple, est un lieu où l'on peut définir non seulement des axes de développement mais aussi **une vision et un projet mobilisateur** pour tous les acteurs. Un projet large mais capable d'intégrer une grande diversité d'initiatives locales permet d'éviter les querelles de clocher et donc de marier l'intérêt individuel (ex. d'une entreprise), l'intérêt collectif (d'un groupe social ou d'une collectivité locale) et l'intérêt général (de la région et du Québec). Cette construction n'est possible que si l'on accepte les règles d'un fonctionnement démocratique. Une gouvernance régionale et locale se doivent d'assurer une **coordination des divers instruments** à la disposition du

développement régional. Avec le temps, ces instances deviennent des lieux d'apprentissage collectif et d'identité collective de sorte qu'elles permettent la constitution d'un patrimoine immatériel ou encore d'un capital social. Cela suppose évidemment que l'on accepte de " perdre du temps " pour délibérer et que l'on investisse dans la formation des administrateurs et des professionnels qui assurent les services. D'où l'importance d'investir dans la démocratie délibérative, voire une démocratie plurielle pour une économie plurielle (Lévesque, 2001).

Enfin, à la différence des projets qui ont toujours une fin, **le territoire** comme espace de vie partagée permet de faire le lien entre le court, le moyen et le long terme, le lien également entre les générations. La prise en charge du territoire suppose une vision sur le long terme, donc un développement durable de sorte qu'il faut être capable de refuser des projets à première vue intéressants mais qui compromettent l'avenir de nos enfants.

- **Le plan stratégique de développement** constitue le second instrument qui outille la gouvernance régionale et qui permet d'établir un plan d'activité et des priorités. J'ai été fortement impressionné par la qualité du plan de développement du CRD des Laurentides et surtout par la vision large qui l'inspire (refus de l'approche sectorielle), ce qui ne l'empêche pas d'être précis au plan des axes et activités. J'ai également été impressionné par la forte participation des citoyens pour son élaboration (ex. nombre de rencontres de groupes de leaders locaux et régionaux, entrevues, etc). Il fut un temps où l'on ne prenait pas au sérieux ces plans et qu'on les confiait du début à la fin à un consultant (je n'ai rien contre l'utilisation de consultants, à condition que les acteurs concernés soient impliqués).

Le plan de développement local contribue au développement d'une vision commune. Il permet un diagnostic, soit l'identification des points forts et faibles, des menaces et des opportunités. Sous cet angle, il permet un partage des connaissances tacites et systématisées. Il affirme la volonté commune d'action, une volonté d'addition des forces. Il propose un positionnement de la région dans le Québec, le Canada et le Monde. À cette fin, il propose des axes de développement, des priorités et un plan d'action de sorte qu'il devient une véritable carte routière pour avancer et aussi pour faire périodiquement le point. Dans un monde ouvert et en changement constant, il faut prévoir des mises à jour régulières.

- **Les fonds de développement régional et local** représentent un instrument de développement qui a la cote d'amour. Entre 1996 et 2001, le nombre de ces fonds au Québec est passé de 230 à plus de 400 comme en témoignent deux enquêtes que nous avons réalisées, l'une en 1996 pour Développement économique Canada (alors BFDR) et l'autre pour le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec l'automne dernier. La capitalisation de ces fonds régionaux et locaux est passée de 760 millions \$ en 1996 à 1,3 milliard \$ en 2000. Pour les Laurentides, nous avons identifié une quinzaine de fonds pour une capitalisation de 31,4 millions sans compter l'accès à la société Innovatech du Grand Montréal.

Ces fonds sont **importants d'un point de vue financier** puisqu'ils ont un effet levier variant entre 3,5 et 8, ce qui est considérable surtout si l'on considère que les banques ont tendance à négliger les créneaux couverts par ces fonds comme l'a déjà bien montré le rapport Berger (1994). Mais ils sont également importants pour des raisons non directement financières (Lévesque, Mendell, 2001 ; Lévesque, Bélanger et alli, 2000 ; Lévesque, 2001). En effet, la plupart ont des conseils d'administration (ex. Fonds régionaux de solidarité ou encore les Solide) et des comités de financement même si plusieurs passent des contrats de gestion avec les CLD ou d'autres instances. Ce faisant, il contribue à constituer une expertise financière en région et une connaissance bien documentée des entreprises en expansion et des entreprises émergentes. Ces fonds permettent également de développer des réseaux internes et externes, d'établir des maillages entre les entreprises de leur portefeuille. Autrement dit, les financiers des fonds de développement sont des alliés (potentiellement tout au moins) pour le développement économique.

- **Les centres de services** représentent également des outils de développement dont la cote est à la hausse. Par centres de services, nous entendons sans doute aussi bien les incubateurs, les motels industriels, les parcs industriels, les carrefours, les cités et les technopoles. D'où d'ailleurs, le guichet unique pour les services offerts par le gouvernement dans les CLD. Pour se développer, les entreprises ont besoin d'un certain nombre de services de proximité, services professionnels (ex les services juridiques et comptables) et services de soutien (ex. secrétariat). Par conséquent, la qualité de ces

services peut faire la différence dans la réussite d'une entreprise ou encore dans le choix d'une localisation.

De plus, si l'on tient compte de l'importance de la qualité des relations entre les entreprises et des exigences d'une économie misant sur les innovations, **l'environnement immédiat** devient très important. Dans les districts industriels comme dans les incubateurs, l'on retrouve sans doute des entreprises misant sur la concurrence, mais des entreprises qui tirent également profit de la coopération, du partage de services et de la circulation d'information. C'est pourquoi dans les cités comme dans certains parcs on choisit de se spécialiser dans un domaine donné (ex. multi-média ou biotechnologie). À l'heure de la mondialisation, une entreprise ne peut réussir à s'imposer sans être entourée d'un bassin d'expertises, de travailleurs spécialisés et de services appropriés.

Dans cette visée, on peut faire un pas de plus et penser que les régions gagnantes seront sans doute celles qui se donneront un projet mobilisateur et qui sauront mettre en place un **système régional d'innovation** mobilisant les divers instruments que nous venons d'identifier. Comme le montre bien le rapport **Pour des régions innovantes** du Conseil de la science de la technologie (2001), qui s'inspire des travaux de l'OCDE (Manuel d'Oslo), un tel système comprend non seulement des entreprises innovantes mais aussi quatre blocs de services qui les soutiennent. Ces quatre blocs d'activité sont: 1) des infrastructures de recherche; 2) des services aux entreprises, 3) des services de formation; 4) des sources de capital de risque. Si l'on retrouve ces quatre ensembles de services dans les régions et selon des niveaux de qualité différente, le rapport reconnaît que bien peu de régions réussissent à faire en sorte que ces divers services soient en relations systémiques. On peut supposer que les régions qui le réussissent, deviennent des « régions apprenantes » (OCDE, 2001).

Enfin, compte tenu des analyses précédentes sur les nouvelles formes de gouvernance et sur l'importance croissante des interdépendances et des facteurs extra-économiques pour le développement des régions à l'ère de la mondialisation, nous compléterions la proposition d'un système régional d'innovation par celle d'un système régional d'innovations sociales où les entrepreneurs sociaux pourraient occuper une place également centrale (Thake et Zadek, 1996). Dans cette perspectives, **l'économie sociale** pourrait apparaître beaucoup

plus centrale puisqu'elle constitue plus souvent qu'autrement un laboratoire d'innovations qui peut inspirer aussi bien le secteur public que le secteur privé, le secteur marchand comme le secteur non marchand. Mais comment cette redécouverte du local peut-elle contribuer à une autre mondialisation ?

- **Le mondial et le local : vers une « autre mondialisation »**

Même si elle procède de décisions en grande partie politiques, la mondialisation est maintenant incontournable. Cela ne veut pas dire qu'elle est sans limite, ne serait-ce que parce qu'elle engendre ses propres résistances (Scott, 1997 et 1998) « Ces résistances s'expriment à travers les diverses identités collectives qui naissent, persistent et renaissent; elles s'avèrent probablement plus nécessaires que jamais pour le plus grand nombre d'individus que la mondialisation déborde et semble laisser pour compte » (Rocher, 2001 : 31). Dans cette visée, de plus en plus d'analyses montrent que la globalisation est un processus qui va de pair avec une revalorisation ou une redécouverte de l'importance du local et du régional (Ghorra-Gobin, 2000). D'où le terme de **glocalisation** pour traduire « un processus par lequel une condition ou une entité locale donnée réussit à étendre son influence sur le globe et, ce faisant, à acquérir la capacité de désigner comme locale une condition ou une entité sociale rivale » (Sousa Santos, 2001 : 49) Selon Boaventura de Sousa Santos (2001), « nous vivons autant dans un monde de localisation que dans un mode de globalisation ». La globalisation a toujours une racine locale, une insertion culturelle particulière. On ne peut comprendre un phénomène de globalisation sans comprendre son enracinement local (la globalisation du système des stars d'Hollywood implique l'ethnisation du système des stars du cinéma indien).

Sous cet angle, le local et le régional constituent également une piste possible pour maîtriser la mondialisation et cela sans devoir adopter le repli isolationniste ou préconiser le retour en arrière. “ Le paradigme de la localisation n'implique pas nécessairement le refus de résistances globales ou translocales. Il met plutôt l'accent sur la promotion de sociabilités locales ” (Ibidem : 49) C'est le cas des initiatives de développement régional et local qui reposent “ sur l'idée que la culture, la communauté et l'économie sont incorporées et enracinées dans des lieux géographiques concrets qui exigent une observation et une protection constante ”. Par conséquent, des stratégies pour promouvoir des initiatives locales et pour mettre en place des institutions pour les soutenir et les développer seraient complémentaires aux actions translocales visant à encadrer le processus de la mondialisation. Selon Boaventura de Sousa Santos (2001),

les liens possibles entre le global et le local permettent de distinguer quatre formes de globalisation :

- le **localisme globalisé** : processus par lequel un phénomène local donné réussit à se globaliser (entreprises Bombardier, fast food, langue anglaise, etc) – processus à l’œuvre surtout dans les pays du centre ;
- le **globalisme localisé** : impact particulier de pratiques et d’impératifs transnationaux sur les conditions locales ainsi déstructurées et restructurées (enclaves de zones franches; dumping écologique; ajustements structurels) – processus à l’œuvre surtout dans les pays de la périphérie ;
- le **cosmopolitisme** : les luttes des régions ou groupes sociaux subjugués et de leurs alliés qui s’organisent transnationalement pour défendre des intérêts communs et qui utilisent les capacités d’interaction transnationales créées par le système-monde – Voir les organisations de défense des droits de l’homme, les réseaux mondiaux des mouvements de femmes, les mouvements des peuples autochtones, mouvement écologique, les luttes pour des standards dans le travail , etc).
- Émergence de problèmes communs qui par leur nature sont aussi globaux que le globe, le patrimoine commun de l’humanité. Ces problèmes ne peuvent être cernés complètement que lorsqu’ils sont mis en rapport avec le globe (ex : la protection des fonds de la mer, la couche d’ozone, la biodiversité, etc.).

Ces propos nous invitent à parler d’une **mondialisation autre** que celle mise de l’avant par le néolibéralisme et la financiarisation. Selon Bonaventura de Sousa Santos (2001 : 54), « l’un des pièges de la globalisation néolibérale consiste à accentuer symboliquement la distinction entre le local et le global et, en même temps, à le détruire au niveau des mécanismes réels de l’économie ». Les stratégies locales et les stratégies globales ne sont pas nécessairement opposées puisque les deux peuvent mener dans la même direction. De plus, il faut pouvoir décortiquer ce que l’on qualifie de global. En effet, le global débute toujours localement, ce qui apparaît lorsque l’on prend le temps d’analyser les processus (locaux) de production de ce qui

deviendra par la suite global. En conséquence, il faut prendre soin de ne pas séparer trop rapidement le global et le local comme s'ils étaient deux réalités sans liens entre elles.

Si les experts de la Banque Mondiale et ceux de l'OCDE reconnaissent maintenant les problèmes engendrés par la mondialisation et la recherche de pistes nouvelles, ils sont encore éloignés des propositions normatives émanant de la société civile, notamment des ONG actives à l'échelle mondiale. En effet, ces acteurs de la société civile exigent plus de transparence dans les négociations et un relèvement des normes sociales, environnementales, du travail et des droits humains. Ils demandent également « des normes d'ordre financier»: fermeture des paradis fiscaux et obligation pour les entreprises d'assumer leurs responsabilités en matière d'investissement. » De plus, comme l'écrit Daniel Drache (2001 : 5), « la société civile se préoccupe [également] du fait que soient fournis un ensemble de services publics qu'une protection sociale soit accordée aux plus démunis de l'économie mondiale ».

Dans cette visée, certains vont jusqu'à parler d'une **mondialisation ou d'une globalisation sociale et solidaire** comme solution de rechange à la mondialisation sauvage (Passet, 2001). À nouveau, nous pensons que les initiatives de développement local et régional peuvent, selon certaines conditions, aller dans cette direction surtout si elles sont pensées en termes de développement durable. Chose certaine ces initiatives entretiennent des liens directs avec la mondialisation puisqu'elles cherchent tantôt à colmater les brèches ouvertes par la mondialisation (ses effets négatifs), tantôt à s'inscrire dans le cadre d'une **nouvelle économie** à la fois ouverte sur le monde et profondément insérée dans les collectivités locales. Cette nouvelle économie prise dans un sens large est souvent plurielle dans ses visées surtout lorsqu'elle est portée et soutenue par des instances relevant de la société civile. Dans le meilleur des cas, elle peut participer à une démocratisation de l'économie et rendre transparent ce qui autrement serait aussi opaque que le sont les visées de bon nombre de multinationales et d'instances internationales.

## Conclusion

La mondialisation néolibérale favorise le décrochage de l'économie par rapport au local et au social alors que, pour nous, **le global et le local peuvent représenter deux composantes d'un même processus**. Sous cet aspect, il devient urgent de s'engager dans un renversement de tendances comme le revendiquent plusieurs mouvements anti-mondialisation de même que les centrales syndicales pour l'adoption de normes sociales, par exemple. Il devient également urgent de réconcilier les luttes antimondialisation avec les initiatives locales pour un autre développement. Autrement dit, les initiatives menées à l'échelle locale ne peuvent se désintéresser des luttes menées pour une autre mondialisation (et inversement). La mise en rapport des initiatives locales avec les luttes menées contre la mondialisation néolibérale s'impose doublement : d'une part, pour donner un contenu à cette autre mondialisation ; d'autre part, pour que les initiatives locales aient une influence allant au-delà des périmètres de solidarité leur ayant donné naissance. Par conséquent, il deviendra de plus en plus difficile de reconstruire à l'échelle locale sans s'opposer aux orientations proposées par les tenants de la mondialisation néolibérale. De même, les militants anti-mondialisation ne pourront imposer une autre mondialisation sans miser sur les expérimentations et les initiatives locales.

Sans occulter les différences entre les initiatives locales et les luttes anti-mondialisation du point de vue des expertises et des pratiques, la convergence devrait être recherchée à la fois du côté du modèle de développement à mettre en place et de la démocratie comme moyen pour le définir et y arriver. Dans les deux cas, la société civile est mobilisée de sorte que l'engagement en faveur d'un approfondissement et d'un élargissement de la démocratie s'impose entre autres en raison des interdépendances croissantes entre le développement économique et le développement social, interdépendances pouvant jouer aussi bien négativement que positivement. Toutefois, la globalisation comme processus distinct de la mondialisation ne représente qu'une réalité émergente. Les opportunités identifiées ne sont souvent que virtuelles, elles doivent être construites selon des trajectoires nationales qui demeureront sans doute contrastées. Ainsi, toutes les politiques économiques nationales tiennent compte de la mondialisation, mais elles affichent toujours des spécificités bien identifiables (Boyer et Souyri, 2001). De même, les niveaux de subventions, de taux d'imposition sans oublier les taux d'inflation et le rapport valeur des actions-rémunération "demeurent très connotés par les conditions locales, même si ces variables tendent à évoluer de

concert à travers les frontières ” (Boyer, 1997). Par conséquent, si l’État-national a perdu une partie de ses pouvoirs au profit des instances supranationales et des instances infranationales , cette reconfiguration ne peut être pensée exclusivement en terme de perte. Elle offre des opportunités certaines puisque les nouvelles gouvernances font de plus en plus appel aux divers acteurs de la société civile (Hyden, 1998).

Enfin, comme nous avons également tenté de le montrer, il n’est plus possible de penser le développement régional et local comme avant la globalisation. Avant la globalisation, le développement régional concernait principalement les régions en difficulté et visait à rendre ces régions plus attractives aux yeux de la grande entreprise. Les initiatives qui venaient principalement d’en haut, favorisaient la région au détriment du local alors considéré comme incapable de modernisation. La régulation faisait appel principalement au couple État-Marché. Avec la globalisation et notamment l’ouverture des marchés, nous assistons à une spécialisation des économies nationales et donc à une reconversion qui touchent toutes les régions, centre comme périphérie, de sorte que les politiques de développement régional ne sont plus réservées aux régions en difficulté. De plus, comme les rapports entre le social et l’économique sont reconfigurés, il s’en suit que les territoires locaux sont mobilisés comme source de valeur. La régulation d’ensemble s’inscrit de plus en plus dans un ménage à trois : État-Marché-Société civile. Par la suite, le développement régional ne peut plus se faire au détriment du local. Au contraire, le développement régional se doit désormais de penser à partir du local. D’où d’ailleurs de nouveaux instruments de développement et de nouvelles formes de gouvernance. Tout cela représente des défis énormes, mais non insurmontables à condition de prendre la démocratie au sérieux, à commercer par ces lieux qui relèvent de la proximité. Selon cette analyse, le développement régional et local passe par une réconciliation de l’économie avec la société , mais cette réconciliation ne peut être menée à terme sans une revalorisation de la démocratie et de la délibération. Dans cette perspective, il sera de plus en plus hasardeux d’imputer à la seule mondialisation, « la responsabilité de nos malheurs sociaux, d’en faire le pouvoir maléfique par essence ” (Busino, 2001 : 179).

## BIBLIOGRAPHIE

- BOYER, Robert (1999), « La politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : Le point sur quelques recherches régulationnistes », *L'année de la régulation*, Paris, La Découverte, Vol. 3, 1999, pp. 13-75.
- BOYER, Robert (1997), « Les mots et la réalité », *La mondialisation au-delà des mythes*, Paris, La Découverte, 1997, 29
- BOYER, Robert et Pierre-François SOUYRI (Sous la dir.) (2001), *Mondialisation et régulation. Europe et Japon face à la singularité américaine*, Paris, La Découverte, 180 p.
- BUSINO, Giovanni (2001), « Quelles significations attribuer aux processus de rationalisation de la mondialisation », in D. Mercure, *Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, p. 179
- COHEN, Elie (2001), *L'Ordre économique mondial. Essai sur les autorités de régulation*, Paris, Fayard, 320 p.
- COMEAU, Yvan, FAVREAU, Louis, LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (2001), *Emploi, économie sociale, développement local*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 336 p.
- CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (2001), *Pour des régions innovantes*, Québec, Conseil de la science et de la technologie.
- CORIAT, Benjamin (1997), « Globalization, Variety, and Mass Production : The Metamorphosis of Mass production in the New Competitive Age » in J. Rogers Hollingsworth et Robert Boyer (Eds), *Contemporary Capitalism. The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press.
- DRACHE, Daniel (2001), « L'emprise du marché diminue alors que l'action collective se renouvelle », *La minute de l'emploi*, avril 2001 : 5
- DUCHASTEL, Jules (2000), « De l'universalisme au particulier. De l'individu citoyen au citoyen incorporé », Y. Boisvert, J. Hamel et M. Molgat (dir.), *Vivre la citoyenneté. Identité, appartenance et participation*, Montréal, Liber, 2000, pp. 37-52.
- FAVREAU, Louis et Benoît LÉVESQUE, *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1996, 230 p.
- FILIPPIS, V. de et C. LOSSON (2001), « L'autre sens de la mondialisation » *Libération* (repris par *Le Devoir*, 27-28 janvier 2001).
- GADREY, Jean. 2000. *Nouvelle économie Nouveau mythe ?* Paris : Flammarion.
- GÉLINAS, Jacques B. (2000), *La globalisation du monde. Laisser faire ou faire?* Montréal, Ecosociété, 340 p.

- GHORRA-GOBIN, Cynthia (2000), *Les États-Unis entre local et mondial*, Paris, Presses de Sciences Po.
- GIDDENS, Anthony (2000), « Entrevue : la mondialisation », *La Presse*, Montréal, le 27 mai 2000.
- Global Labour Institute [www.global-labour.org/français.htm](http://www.global-labour.org/français.htm) « À l'heure de la mondialisation, quel mouvement syndical »
- HAGE, Jerald et Catherine ALTER (1997), « A Typology of Interorganizational Relationships and Networks », in J. Rogers Hollingsworth et Robert Boyer (Eds), *Contemporary Capitalism. The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 94-126
- HYDEN, Goran (1998), « Building Civil Society at the Turn of the Millenium », John Burbidge (Ed.), *Beyond Prince and Merchant. Citizen Participation and the Rise of Civil Society*, New York, Pact Publications, pp. 17-46.
- KHAN, Jooneed (2001) Jooneed Khan, “Une centaine d’ONG du Canada prônent une autre mondialisation” *La Presse, la promotion des systèmes d’innovation*. Rapport présenté à l’Observatoire de développement économique du Canada, 88 p.28 mars 2001 (voir également le rapport du Conseil canadien pour la coopération internationale).
- LANDRY, Réjean, LEMARI, M. et R. NIMIJEAN (1999), *Le réseau du Québec sur l'étude et*
- LÉVESQUE Benoît (2001), « Les SOLIDE : La microfinance au service du développement local », *La Minute de l'emploi*, Vol. 4 no 1, pp. 2-7.
- LÉVESQUE Benoît (1999), « Le développement local et l'économie sociale : deux éléments devenus incontournables du nouvel environnement », in *Économie et Solidarités*, Vol. 30 no 1 (1999), pp. 111-126.
- LÉVESQUE Benoît (1997), « Démocratisation de l'économie et économie sociale », in G. Laflamme, P.-A. Lapointe et alii (sous la dir.), *La crise de l'emploi. De nouveaux partages s'imposent*, Québec, PUL, 1997, pp. 87-123.
- LÉVESQUE, Benoît, BOURQUE, Gilles L. et Éric FORGUES (2001), *La nouvelle sociologie économique. Originalité et tendances nouvelles*, Paris, Desclée de Brouwer, 268 p.
- LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (avec la coll. C. GENDRON, A. LAVOIE et R. ROUZIER) (2001), « Le soutien public aux initiatives de microfinance », *L'Action Nationale*, janvier-février 2001, Vol. XCI, no 1-2, pp. 93-138.
- LÉVESQUE, Benoît, BÉLANGER, Paul R., BOUCHARD, Marie et Marguerite MENDELL (2001), *Le Fonds de solidarité FTQ, un cas exemplaire de nouvelle gouvernance*, Montréal, Fonds de solidarité, 107 p.
- LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (1999), « L'économie sociale au Québec. Eléments théoriques et empiriques pour un débat et pour la recherche », *Lien social et Politiques* (anciennement *Revue internationale d'action communautaire*), No 41, pp. 105-118.

- MARTIN, Hans-Peter (2000) « La mondialisation est-elle un piège? », in Jérôme Bindé (dir.), *Les clés du XXIe siècle*, Paris, Seuil et UNESCO, 2000.
- MOREELS, Réginald (1999), « Économie sociale et coopération internationale », dans Jacques DEFOURNY, Patrick DEVELTERE et Bénédicte FONTENEAU (dir.), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 256-264.
- MORIN, Richard, PICHÉ, et Anne LATENDRESSE (1999), « Développement local et développement régional: quel arimage ? », in D. Lafontaine et N. Thivierge (Dir.), *Les régions fragiles face à la mondialisation*, Rimouski, UQAR, pp. 241-253.
- OCDE (2001), *Perspectives territoriales de l'OCDE. Économies territoriales*. Paris, OCDE, 315 p.
- OFFE, Clauss et Ulrich PREUß (1997), « Les institutions démocratiques peuvent-elles faire un usage efficace des ressources morales? » in Claus OFFE, *Les démocraties modernes à l'épreuve*, Montréal et Paris, L'Harmattan, pp.199-231.
- ORLÉAN André (1999), *Le pouvoir de la finance*, Paris, éditions Odile Jacob, 1999, p. 254.
- PASSET, René (2001), *Éloge du mondialisme par un anti présumé*, Paris, Fayard, 169 p.
- PETRELLA, Ricardo (1997), *Écueils de la mondialisation. Urgence d'un nouveau contrat social*, Montréal, Fides.
- PIORE, Michael (2001) *The Emergent Role of Social Intermediaries in the New Economy* in *Annals of Public and Cooperative Economics*, Vol 72 no 3, September 2001, Ciriec International, Blackwell Publishers, Oxford, pp.339-350
- PIORE, Michael et Charles F. SABEL (1984), *The Second Industrial Divide : Possibilities for Prosperity*, New York, Basic Book.
- PORTER, Michael E. (1990), *The Competitive Advantage of Nations*, New York, The Free Press.
- PROULX, Marc-Urbain (2001) *La tectonique des territoires québécois*, Chicoutimi, Centre québécois de recherche et de développement des territoires, 2001, 49 p
- PUTNAM, Robert D. (1993), *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton, Princeton University Press.
- ROCHER, Guy (2001), « La mondialisation : un phénomène pluriel », in D. Mercure (Dir.), *Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, 17-32.
- ROSELL, Steven A. (1999), *Renewing Governance. Governing by Learning in the Information Age*, Don Mills, Oxford University Press.
- SAXENIAN, Anna Lee (1994), *Regional Advantage. Culture and Competition in Silicon Valley and Route 128*, Cambridge, Harvard University Press, 226 p.

- SCHMITTER, P.C. (1992), « Interest Systems and the Consolidation of Democracies », dans A.G. MARKS et L. (dir.), *Reexamining Democracy*, Londres, Sage Publication, pp. 156-181.
- SCOTT, A (1998), *Regions and the World Economy*, Oxford, Oxford University Press.
- SCOTT, A. (dir.) (1997), *The Limits of Globalization. Cases and Arguments*, Londres, Routledge.
- SOUSA SANTOS, Boaventura de (2000) « La globalisation contre-hégémonique et la réinvention de l'émancipation sociale », D. Mercure, *Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001
- THAKE, Stephen et Simon ZADEK (1996), *Practical People Noble Causes. How to Support Community-Based Social Entrepreneurs*. London, New Economics Foundation, 60 p.
- VAILLANCOURT, Yves et Jean-Louis LAVILLE (1998), « Les rapports entre associations et État: un enjeu politique », *Revue du MAUSS Semestrielle* (PARIS), No 11, pp. 119-135.
- VALASKAKIS, Kimon (2001), *La Presse*, 27 mars 2001.
- VALASKAKIS, Kimon (1999), *La Presse*, 28 octobre 1999.
- VIENNEY, Claude (1994), *L'économie sociale*, Paris, La Découverte.
- WALZER, Michael, « Entrevue », Jérôme BINDE (dir.), *Les clés du XXIe siècle*, Paris, Seuil et UNESCO, 2000, p. 322